

## **CEC 1500-1513**

### **I. Ses fondements dans l'économie du salut**

#### La maladie dans la vie humaine

En étant très souvent confronté à la maladie, l'homme fait l'expérience de son impuissance, de l'angoisse, du repliement sur soi jusqu'à la révolte contre Dieu ; ou bien la maladie permet à l'homme de discerner dans sa vie ce qui n'est pas essentiel pour se tourner vers ce qui l'est. Ainsi, très souvent, la maladie permet une recherche de Dieu.

On peut différencier deux sortes de mal : le mal de peine (conséquence du péché originel qui entraîne un désordre que l'on subit – tel que la maladie) et le mal de faute (péché dont on porte la responsabilité directe).

#### Le malade devant Dieu

La maladie ne se comprend et ne se vit pleinement qu'avec Dieu. L'histoire de Job, dans l'Ancien Testament, est une bonne illustration du mystère du mal qui ne s'éclaire que par le mystère de Dieu. Pour comprendre la maladie, il faut accepter ce que Dieu nous en dit : c'est devant Dieu que Job déverse sa plainte et implore sa guérison. Il sait que sa maladie devient chemin de conversion et que le pardon de Dieu inaugure la guérison. Il y a donc un lien entre la maladie et le péché.

L'Église est un corps avec des membres souffrants qui participent à la vie du corps en apportant leurs peines et leurs souffrances. Il y a une configuration au Christ souffrant et glorieux, au mystère pascal (comme avec tout sacrement).

*Par l'onction sacrée des malades et la prière des prêtres, toute l'Église recommande les malades au Seigneur souffrant et glorifié afin qu'il adoucisse leurs peines et les sauve. Elle les exhorte à s'unir spontanément à la passion et à la mort du Christ pour contribuer ainsi au bien du Peuple de Dieu<sup>1</sup>.*

#### Le Christ médecin (1503 à 1505)

Le Christ a donné un sens nouveau à la souffrance : elle peut désormais nous configurer à lui et nous unir à sa passion rédemptrice. Jésus lui-même a porté nos misères et nos souffrances – *Il a pris nos infirmités et s'est chargé de nos maladies<sup>2</sup>.*

Jésus veut avant tout guérir l'âme des malades ; pourtant, il guérit aussi des maladies corporelles car elles sont ainsi des signes de la venue du royaume de Dieu.

Dans le récit de l'aveugle-né<sup>3</sup>, les Juifs font le lien entre la maladie de l'aveugle et le péché (même s'il y a un lien indirect à travers le mal de peine), mais c'est bien pour manifester la gloire et la puissance de Dieu que cet homme est aveugle. Dieu va manifester sa miséricorde en le guérissant. Pour guérir l'homme, Jésus veut d'abord qu'il pose un acte de foi ; puis il fera grandir cette foi par une guérison.

---

<sup>1</sup> LG 11.

<sup>2</sup> Mt 8, 17.

<sup>3</sup> Cf. Jn 9.

### *Guérissez les malades...*

Dans son discours missionnaire, Jésus ordonne à ses apôtres de guérir les malades<sup>4</sup>. Le Christ invite ses disciples à le suivre en prenant à leur tour leur croix<sup>5</sup>. En le suivant, ils acquièrent un nouveau regard sur la maladie et sur les malades.

Le Seigneur ressuscité renouvelle cet envoi : *Par mon nom... ils imposeront les mains aux malades et ceux-ci seront guéris*<sup>6</sup> et le confirme par les signes que l'Église accomplit en invoquant son nom<sup>7</sup>. Ces signes manifestent d'une manière spéciale que Jésus est vraiment *Dieu qui sauve*<sup>8</sup>.

*L'Esprit Saint donne à certains un charisme spécial de guérison (cf. 1 Co 12, 9.28.30) pour manifester la force de la grâce du Ressuscité. Même les prières les plus intenses n'obtiennent toutefois pas la guérison de toutes les maladies. Ainsi Saint Paul doit apprendre du Seigneur que ma grâce te suffit : car ma puissance se déploie dans la faiblesse (2 Co 12,9) et que les souffrances à endurer peuvent avoir comme sens que je complète dans ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps qui est l'Église (Col 1, 24).*

Jésus fait ainsi participer ses Apôtres à son ministère de compassion et de guérison : *Ils s'en allèrent prêcher qu'on se repentît ; et ils chassaient beaucoup de démons et faisaient des onctions d'huile à de nombreux malades et les guérissaient*<sup>9</sup>.

*L'Église apostolique connaît cependant un rite propre en faveur des malades, attesté par Saint Jacques : « Si l'un de vous est malade, qu'il fasse appeler les anciens de la communauté qui prieront pour lui en pratiquant une onction d'huile au nom du Seigneur. Leurs prières, inspirées par la foi, sauveront le malade, le Seigneur le relèvera, et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés »*<sup>10</sup>.

Il en ressort que ce sacrement doit être demandé par le malade lui-même et que l'onction d'huile *au nom du Seigneur* sur le malade va de pair avec la prière du malade, du célébrant et de l'assemblée éventuelle qui s'y adjoindra. Par ailleurs, la rémission des péchés précède la guérison corporelle. C'est dire que la première importe davantage que la seconde. De fait, ce sacrement n'implique pas une guérison corporelle automatique.

Histoire de ce sacrement : l'onction des malades au premier millénaire

Au début du cinquième siècle, si la bénédiction de l'huile appartient en premier lieu à l'évêque, il est permis qu'elle soit effectuée par un prêtre, en l'absence de l'évêque, à la fin de la prière eucharistique, lors de la messe dominicale, et que l'onction soit conférée aux malades par des laïcs. Il arrive même que le malade lui-même présente l'huile au prêtre. Cette huile sera soit bue par le malade, soit appliquée sur la partie souffrante du corps.

Histoire de ce sacrement : le temps de « l'extrême-onction »

---

<sup>4</sup> Cf. Mt 10, 8.

<sup>5</sup> Cf. Mt 10, 38.

<sup>6</sup> Mc 16, 17-18.

<sup>7</sup> Cf. Ac 9, 34 ; 14, 3.

<sup>8</sup> Cf. Mt 1, 21 ; Ac 4, 12.

<sup>9</sup> Mc 6,12-13.

<sup>10</sup> Jc 5,14-15.

Vers les onzième-douzième siècles, l'onction des malades devient *l'onction de ceux qui vont mourir*, selon la terminologie employée par saint Thomas d'Aquin : elle est conférée après le viatique (la dernière communion). Pour les mourants qui ont perdu conscience, elle équivaut au sacrement de réconciliation. Elle ne peut être reçue qu'une seule fois – comme jadis la réconciliation.

L'huile ne peut être bénie que par l'évêque, au cours de la messe du Jeudi-Saint ; seuls celui-ci, ou le prêtre, sont autorisés à administrer ce sacrement, en imposant les mains et en appliquant les onctions – dont le nombre et la localisation varient, avant de se porter sur les organes sensoriels et les reins.

La prière qui accompagne chacune des onctions intercède pour le pardon des péchés que le malade a commis au cours de sa vie. Toutefois, tradition oblige, on continue de demander la guérison corporelle du malade.

Le Concile de Trente, en 1551, déclarera que ce sacrement est réitérable si le malade qui aurait recouvré la santé retombait malade.

## La réforme de Vatican II

C'est le concile Vatican II qui propose de reprendre l'expression *onction des malades*. Dans la constitution sur la liturgie *Sacrosanctum concilium*, nous lisons : *L'extrême-onction, qu'on appelle aussi et mieux l'onction des malades, n'est pas seulement le sacrement de ceux qui se trouvent à toute extrémité. Aussi, le temps opportun pour le recevoir est déjà certainement arrivé lorsque le fidèle commence à être en danger de mort par suite d'affaiblissement physique ou de vieillesse*<sup>11</sup>. Ainsi, ce sacrement peut être proposé aux personnes âgées, à toute personne atteinte d'une maladie grave mais dont les chances de guérir sont importantes (par exemple, des malades qui vont subir une intervention chirurgicale).

La constitution sur l'Église *Lumen gentium* ajoutera, en se référant à la lettre de saint Jacques, que *c'est l'Église tout entière qui recommande les malades au Seigneur souffrant et glorifié* et, plus encore, que ceux-ci sont *invités à s'associer librement à la Passion et à la mort du Seigneur*<sup>12</sup>.

La grâce première que l'Esprit Saint donne dans ce sacrement est une grâce de réconfort, de paix et de courage qui pourra acheminer le malade vers la guérison corporelle. La seconde grâce s'avère celle du pardon des péchés, si le malade la demande par le sacrement de réconciliation.

---

<sup>11</sup> SC 73.

<sup>12</sup> LG 11.